

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_26-DE

Une autre vie s'invente ici Délibération 2019 CS 26 du Comité Syndical

du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: CONVENTION DE REGROUPEMENT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET
Félix BOREL à Alain SAGE
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES
Christian AUTARD à André BERGER
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX
Francis FARGE à Claude BADOC
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés: Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_26-DE

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables »;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies

d'Energie, modifié par le décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté du 30 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement Durable et Transition Energétique du 6 mars 2019;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité avec 2 abstentions :

- APPROUVE le principe de regroupement, de collecte et de valorisation de Certificats d'Economies d'Energie par le Parc naturel régional du Luberon, tenant ainsi le rôle de « regroupeur », en partenariat avec les collectivités locales volontaires;
- ADOPTE le modèle de convention intitulé « Convention de regroupement pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie », joint au présent rapport, entre le Parc naturel régional du Luberon et collectivités locales volontaires;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI